



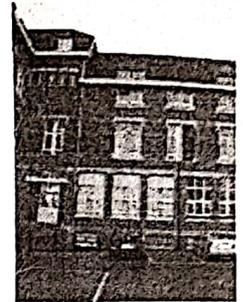
**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20121107003899
Etabli le : 07/11/2012
Valable jusqu'au : 07/11/2022
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-00931



Données administratives

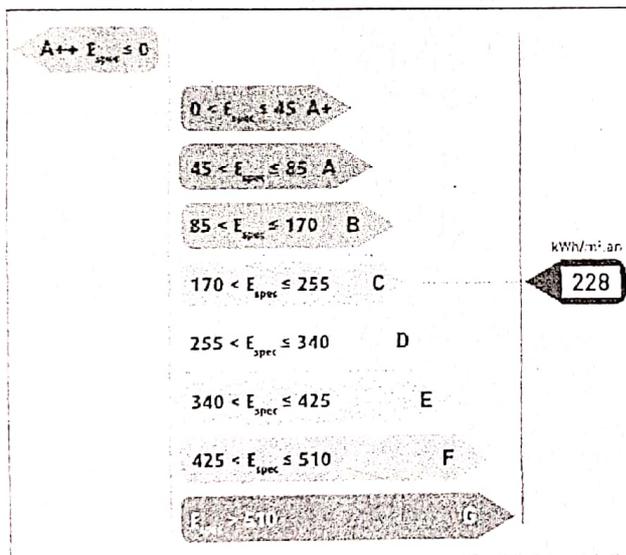
Rue : Rue du Port N° : 134 Boîte : rez de chaussée
CP : 7330 Localité : Saint-Ghislain
Type de bâtiment : Appartement
Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :
Numéro de référence du permis :
Construction : ←1971 ou inconnue Version du protocole: 22/10/2012
Prix du certificat (TVAC) : 179.00€ Version du logiciel : 1.0.25



Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique globale du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 21695 kWh/an
Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} [kWh/m².an] :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques

Enveloppe du bâtiment: [Smiley] [Smiley] [Neutral] [Sad] [Very Sad]

Système de chauffage: [Smiley] [Smiley] [Neutral] [Sad] [Very Sad]

Système de production d'eau chaude sanitaire: [Smiley] [Smiley] [Neutral] [Sad] [Very Sad]

Ventilation: [Smiley] [Neutral] [Sad]

Système de production d'énergie renouvelable: [Smiley]

Certificateur agréé N° : CERTIF-P2-00931

Nom: ELOY
Prénom: Epiphanie
Rue: Rue Franche N°: 7 Boîte: B1
CP: 7020 Localité: NIMY
Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.
ALTEA ENERGIE
Date: 7/11/12 Melle Epiphanie ELOY
Signature: ELOY Certificatrice PEB
Chaussée de Courcelles 130 - bto 2
8041 GOSSELIES
071/96 08 25



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20121107003899
Etabli le : 07/11/2012
Valable jusqu'au : 07/11/2022
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-00931



Wallonie

Informations générales

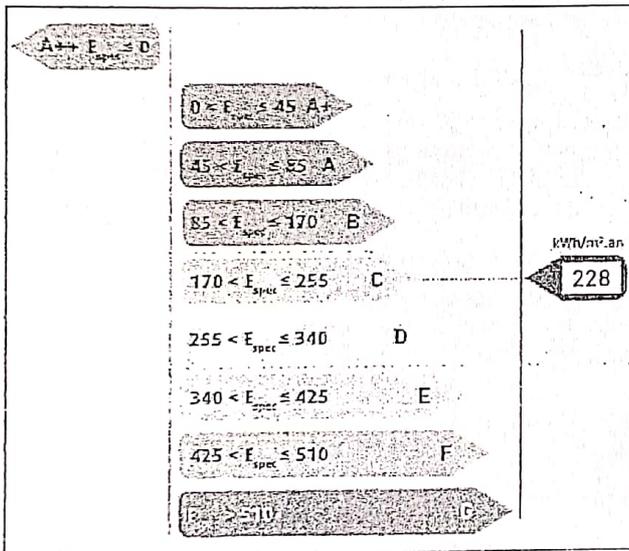
Rue : Rue du Port N° : 134 Boîte : rez de chaussée
CP : 7330 Localité : Saint-Ghislain
Type de bâtiment : Appartement
Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le :
Numéro de référence du permis :
Construction : ← 1971 ou inconnue Version du protocole: 22/10/2012
Prix du certificat (TVAC) : 179.00€ Version du logiciel : 1.0.25



Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations récoltées lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée et mesurée

Consommation totale d'énergie primaire : 21695 kWh/an
Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :



Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques

- Enveloppe du bâtiment: TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS
- Système de chauffage: TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS
- Système de production d'eau chaude sanitaire: TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS
- Ventilation: TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS
- Système de production d'énergie renouvelable: TRÈS BON, BON, MOYEN, MAUVAIS, TRÈS MAUVAIS

Informations sur le certifié

Nom: ELOY
Prénom: Epiphanie
Rue: Rue Franche N°: 7 Boîte: B1
CP: 7020 Localité: NIMY
Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.
ALTEA ENERGIE
Date: 7/11/12 Melle Epiphanie ELOY
Certificatrice PEB
Signature:
Chaussée de Courcelles 130 - bte 2
6041 GOSSELIES
071/96 08 25



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20121107003899
Etabli le : 07/11/2012
Valable jusqu'au : 07/11/2022
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-00931



Wallonie

Données administratives

Rue : Rue du Port N° : 134 Boîte : rez de chaussée
CP : 7330 Localité : Saint-Ghislain

Impact sur l'environnement - émissions CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : 4082 kg CO₂/an
Émissions de CO₂ spécifiques : 43 kg CO₂/m².an

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : 289 m³
Surface de plancher chauffée : 95 m²
Performance de l'enveloppe du bâtiment : 159 kWh/m².an
Besoins net en énergie / surface de plancher chauffée
Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel
Performance des installations pour le chauffage des locaux : 80 %
Rendement global sur énergie primaire
Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : Chaudière, Instantanée avec échangeur interne, Gaz naturel
Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : 67 %
Rendement global sur énergie primaire

Remarques du certificateur sur les données administratives et des installations

Appartement situé au rez de chaussée.
Le volume protégé inclut tout l'appartement.

Bâtiment rénové début 2010. (permis d'urbanisme)
Double vitrage HR pvc.
Constatation de l'isolation laine minérale en toiture (mitoyenne)
Pas de constatation de l'isolation dans le sol.

Chaudière BULEX THERMOMASTER F25E située dans la buanderie.
Présence d'un thermostat vanes thermostatiques.

Ventilation mécanique dans la buanderie, sdb/wc



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20121107003899
Etabli le : 07/11/2012
Valable jusqu'à : 07/11/2022
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P2-00931



Wallonie

Rue : Rue du Port N° : 134 Boîte : rez de chaussée
CP : 7330 Localité : Saint-Ghislain

Les conseils formulés dans ce certificat sont généraux. Certains peuvent se révéler en pratique difficilement applicables pour des raisons techniques, économiques, esthétiques ou autres. Des conseils personnalisés et chiffrés peuvent être obtenus en sollicitant un audit énergétique PAE pour ce logement. Pour obtenir plus d'informations sur l'audit énergétique PAE, veuillez consulter le site portail énergie de la Région wallonne : <http://energie.wallonie.be> ou consulter les Guichets de l'énergie.

Adopter un comportement énergétiquement responsable, c'est par exemple éteindre les appareils d'éclairage, les appareils en mode veille, chauffer un peu moins certains locaux... Cela n'améliorera pas la performance énergétique de votre bâtiment telle que calculée dans le certificat, mais cela peut réduire de manière importante votre facture énergétique.

Certaines mesures d'amélioration décrites nécessitent des précautions particulières et le recours à des professionnels (auditeur, architecte, entrepreneur) est recommandé. Malgré le soin apporté à l'établissement de ce certificat, le certificateur et/ou la Région wallonne ne peuvent être tenus responsables des dommages ou dégâts qui résulteraient de la réalisation des mesures décrites.

1. Isolez le plancher non en contact avec le sol.

Isolés les planchers inférieurs non en contact avec le sol ou apportez un complément d'isolation à ceux-ci. L'isolant placé devrait former un matelas continu de l'ordre de 8 à 10 cm d'épaisseur. Vous constaterez une économie de 5 à 10 l de mazout (ou m³ de gaz) par an et par mètre carré de plancher isolé. L'isolation peut être réalisée par la face inférieure si celle-ci est accessible ou éventuellement au niveau de la face supérieure de la structure portante.

2. Isolez les murs délimitant le volume chauffé.

Isolés les murs extérieurs, de préférence par l'extérieur. Un mur performant (*) perd 4 à 8 fois moins d'énergie qu'un mur plein non isolé, ce qui représente une économie de l'ordre de 10 litres de mazout (ou m³ de gaz) par an et par mètre carré de mur isolé. L'isolant placé devrait former un matelas continu d'au moins 8 cm, protégé ou résistant aux intempéries.

Les murs non isolés délimitant les locaux chauffés en contact avec le sol ou avec des espaces intérieurs non chauffés doivent également être isolés.

(*) Un mur comportant une épaisseur d'isolant de l'ordre de 8 cm présente une valeur U d'environ 0,4 W/m²K qui est une valeur actuellement considérée comme recommandable.

3. Améliorez l'étanchéité à l'air du bâtiment.

Améliorez l'étanchéité à l'air du bâtiment. Les courants d'air froid sont synonymes d'inconfort et de pertes d'énergie. Les fuites d'air chaud peuvent créer des problèmes de condensation et d'humidité. Les fuites se situent fréquemment au niveau des portes et fenêtres, des caissons à volet, au raccord entre les murs et la toiture et au niveau de la toiture elle-même. Améliorer l'étanchéité à l'air du bâtiment permet d'économiser l'énergie. Cette mesure doit toutefois impérativement s'accompagner d'une ventilation adéquate de votre logement se traduisant par la présence de dispositifs de ventilation.

Attention : ne confondez pas infiltration et ventilation ! Ne bouchez pas les dispositifs de ventilation présents dans votre logement.